

AFFAIRE N° 16. - Note d'honoraires du Cabinet Gérard LEFEVRE, pour travaux topographiques exécutés à SAINTE-CLOTILDE - participation communale de 17 173 Frs CFA

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour la réalisation des travaux de construction du parking du marché couvert de Sainte-Clotilde, nous avons dû confier au Cabinet Gérard LEFEVRE, le soin d'établir le plan topographique des deux parcelles de terrain à échanger entre la Commune de Saint-Denis et Mademoiselle CHANE.WING.

Monsieur LEFEVRE vient de nous présenter une note d'honoraires de la somme de 34 345 Frs CFA.

Mademoiselle CHANE.WING a accepté, par lettre en date du 26 Juin 1968, de participer pour moitié au paiement de ces honoraires.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de l'autoriser à régler à Monsieur LEFEVRE, la somme de 34 345 Frs CFA, sur laquelle la participation communale ne sera que de 17.173 Frs CFA.

Un Ordre de Recettes sera émis par Monsieur le Receveur Municipal pour la différence incombant à Mademoiselle CHANE.WING.

LE MAIRE. - Nous faisons actuellement construire le marché couvert de Sainte-Clotilde et Mademoiselle CHANE.WING a bien voulu accepter de construire son magasin en retrait. Nous lui avons donc donné une partie du terrain à l'arrière en échange d'une portion de devant, terrain d'égale grandeur, ce qui nous permettra de dégager ce coin de Sainte-Clotilde et en même temps le marché aura un meilleur aspect et nous pourrons, sur le devant, aménager le parking.

M. BOYER. - Quel est le ^{le} délai d'exécution de ce marché?

LE MAIRE. - Il sera terminé en Février prochain.

M. BOYER. - Et quel est le délai accordé à Mademoiselle CHANE WING pour quitter les lieux?

LE MAIRE. - En ce qui la concerne le permis de construire est déjà signé.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.